

Sauf accord écrit contraire, l'ensemble de la marchandise („marchandise“), des prestations ou offres de Loparex Germany & Co. KG („nous“) n'est livré ou fourni à nos partenaires contractuels („clients“) que sur la base des conditions générales de vente suivantes („CGV“) que le client accepte. Nonobstant ce qui précède, au cas où les présentes conditions générales sont interprétées comme acceptation ou comme confirmation de la commande du client qui vaut acceptation, l'acceptation IMPLIQUE EXPRESSEMENT QUE LE CLIENT ACCEPTE LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE MEME EN CAS DE CONTRARIETE OU COMPLEMENTES AUX CONDITIONS GENERALES DE VENTE CONTENUES DANS DES COURRIERS DU CLIENT. En outre, les présentes conditions générales de vente priment sur les conditions générales du client. Si les présentes conditions générales de vente sont interprétées comme une offre, l'acceptation de cette dernière est LIMITEE EXPRESSEMENT AUX CONDITIONS Y RELATIVES. Dans tous les cas l'acceptation des marchandises ou services par le client vaut l'acceptation des présentes conditions générales de vente. Notre livraison de la marchandise ne vaut pas l'acceptation des conditions générales du client contrairement aux présentes conditions générales de vente.

#### 1. Exhaustivité du contrat

Les présentes conditions générales de vente composent avec tout autre document conclu avec le client l'ensemble du contrat (le „contrat“) entre la mise à disposition des marchandises et/ou services au client et aux parties impliquées et remplacent toute forme préalable des conditions générales de vente remises au client par nos soins.

#### 2. Prix, décompte, retenue

2.1 Sauf accord contraire écrit, l'ensemble des prix est adapté (à la hausse, à la baisse) à l'indice des matières premières au moment de la livraison des marchandises. Notre liste de prix en vigueur au moment de la livraison fait foi.

2.2 En sus et non à la place de 2.1, nous sommes en droit d'augmenter nos prix à tout moment pour autres motifs. Toutes ces augmentations de prix sont valables : (i) pour l'ensemble des commandes enregistrées après l'entrée en vigueur de l'augmentation des prix ; et (ii) pour toute la marchandise expédiée plus de deux (2) mois après l'augmentation des prix même si la commande de la marchandise a été enregistrée avant la publication de l'augmentation des prix.

2.3 Tous les prix et frais sont basés sur la liste des prix en vigueur au moment de la livraison et sont assujettis à la TVA et tout autre impôt en vigueur et futur (y compris mais non limités à des impôts au niveau fédéral, du land ou communal ou tout autre impôt, frais et charges). Dans la mesure où, par un motif raisonnable, de tels impôts sont dus, ils sont immédiatement inclus dans la facture en tant que rétribution spécifique sauf si le client nous met à disposition, ainsi qu'aux autorités fiscales compétentes, un certificat d'exonération. Tout paiement desdits impôts à moment donné par nos soins fera l'objet d'un remboursement par le client. Le client assume seul la responsabilité des taxes d'utilisation nationales et locales engendrées lors de l'achat dans le cadre des présentes conditions générales de vente.

2.4 Le client n'a pas le droit de décompter des créances ou de retenir des paiements en raison d'éventuelles demandes ou réclamations.

#### 3. Avances - garanties

En cas de retard dans le paiement d'une quelconque facture ou lorsque des faits sont portés à notre connaissance altérant considérablement la solvabilité du client et compromettant le paiement de nos créances, l'ensemble des factures relatives à nos livraisons/prestations fournies est immédiatement exigible et nous sommes en droit de refuser et retenir des commandes ou même retenir une livraison jusqu'au paiement entier de la facture. En plus, nous sommes autorisés à exiger des paiements en avance ou des dépôts de garantie pour des commandes futures.

#### 4. Vérification des échantillons de rouleaux/rouleaux d'essai

Le client vérifie l'ensemble des échantillons des rouleaux et rouleaux d'essai que nous lui avons envoyé sous tous les angles nécessaires pour l'utilisation future de la marchandise et donne son accord écrit pour les échantillons de rouleaux/rouleaux d'essai dans un délai approprié. Des modifications nécessaires sont à marquer de façon claire. Le client qui donne son accord, est responsable de la conformité de la fabrication de la marchandise aux échantillons des rouleaux/rouleaux d'essais et la conformité à l'usage prévu par le client.

#### 5. Tolérance, qualité, information

5.1 Sont autorisées les divergences de quantité selon la sorte en m<sup>2</sup> jusqu'à 10% - pour des petites commandes de moins de 4.000 m<sup>2</sup> ou des commandes difficilement réalisables jusqu'à 30% - qui sont dus au matériel et les processus de fabrication.

5.2 La marchandise est fabriquée conformément aux standards / normes industrielles avec des variations des spécifications (comme

définies ci-après) qui n'ont aucun effet négatif sur l'utilisation ne sont pas une violation de la garantie des marchandises.

5.3 Toutes les déclarations, prestations, informations et recommandations relatives à nos marchandises ou prestations ainsi qu'à l'utilisation et l'usage de ces marchandises et prestations non restreint à des illustrations, schémas, échantillons d'impressions, mesures poids, informations techniques dans nos prospectus publicitaires et techniques („informations“) sont basées sur nos expériences et ne sont que des indications approximatives. Quand nous mettons à disposition des informations et ces dernières ne font pas partie de nos prestations pour lesquelles nous nous sommes engagés dans la convention, ceci s'effectue gratuitement et ces informations ne font pas l'objet d'une garantie expresse ou tacite concernant l'exactitude ou les résultats à obtenir.

#### 6. Propriété

6.1 La marchandise ne devient propriété du client qu'après le paiement intégral de toutes nos factures. („marchandise sous réserve“).

6.2 Sauf accord contraire, le client procède au façonnage et à la transformation de la marchandise pour nous en tant que fabricant sans que des responsabilités en résultent à notre encontre. Si la marchandise est traitée avec des matières d'autres propriétaires ou si la valeur de la marchandise transformée est supérieure à celle de la marchandise sous réserve, nous acquérons une copropriété sur la nouvelle marchandise en proportion de la valeur prorata de la facture de la marchandise sous réserve comparée à la valeur de la nouvelle marchandise. Dans l'hypothèse où nous ne devenons pas copropriétaire de telle manière, le client nous cède dès à présent, à titre de sûreté, sa future propriété ou la proportion de la copropriété sur les choses nouvellement conçues en tant que sûreté. Ce qui précède est valable pour la marchandise conçue par la transformation des marchandises.

6.3 Le client est autorisé à revendre la marchandise sous réserve dans le cadre de l'exercice normale de son activité à condition que le client ne soit pas en retard de paiement et qu'il ne convienne pas d'interdiction de cession avec son client. Ainsi, le client nous cède les créances résultant de la vente, tout droit annexe et l'ensemble des droits au compte courant – en cas de copropriété, le client cède la partie des créances correspondante à notre copropriété. Ceci est applicable pour d'autres créances qui vont à la place des marchandises mises à disposition ou créé autrement avec la marchandise comme par exemple des droits à des prestations d'assurance ou des droits qui résultent d'acte illicite en cas de perte ou de destruction. Nous accordons au client de recouvrer les créances qui nous ont été cédées en son propre nom pour notre compte. Au cas où le client viole le contrat en particulier si le client est en retard de paiement ou si une requête d'ouverture d'une procédure en insolvabilité est ouverte, nous sommes autorisés à tout moment (i) à retirer l'autorisation de prélèvement, (ii) à démontrer aux débiteurs tiers la cession ou/et à réclamer au client de démontrer la cession (iii) et à obtenir du client l'ensemble des informations et des rapports nécessaires au recouvrement de la créance. La marchandise sous réserve n'est pas saisissable et la propriété en sûreté n'est pas transmissible.

6.4 Si le client est en retard de paiement, nous sommes autorisés à nous retirer du contrat et à exiger au client la restitution des marchandises sans lui fixer un délai supplémentaire. Après la restitution des marchandises, nous sommes en droit de les utiliser. Notre droit de faire valoir des dommages et intérêts reste intangible.

6.5 Si la valeur des sûretés qui nous sont dues dépasse la valeur de nos créances garanties de plus de 50%, nous choisisons, sur demande du client, des sûretés qui dépassent ce chiffre et exonérons ce dernier.

6.6 Si et aussi longtemps que nous sommes le propriétaire des marchandises, le client doit nous notifier immédiatement par écrit si les marchandises sont saisies ou si une revendication est faite concernant les marchandises (ou toute partie de celles-ci) et/ou si une demande de liquidation ou une demande d'insolvabilité est soumise. En cas de saisie, de cessation de paiement ou de liquidation, le client doit immédiatement notifier nos droits de propriété à l'huissier de justice qui a procédé à la saisie, à l'administrateur ou à l'administrateur judiciaire.

#### 7. Délais de livraison – force majeure

7.1 La livraison se fait départ usine (EXW, Incoterms® 2020) pour nos expéditions internationales au lieu d'expédition désigné et qui est également le lieu d'exécution.

7.2 Toute date de livraison est indicative. Nous nous réservons le droit de décaler la livraison si le client ne collabore pas suffisamment ou souhaite de modifications ultérieures au contrat.

7.3 Nous ne sommes pas responsables de la non-exécution ou des retards de livraison s'ils sont causés par la force majeure ou autres événements extérieurs et imprévisibles lors de la conclusion du contrat (y compris mais non limités à la force majeure ou des actes qui constituent un danger public; des actes de terrorisme, des pannes d'électricité; des accidents; des interruption d'exploitation de toute nature; des retards de transport; des grèves; des blocages; le manque en

#### Loparex Germany GmbH & Co. KG

Zweibrueckenstrasse 15-25 · 91301 Forchheim · Allemagne

Tél: +49 (0)9191 81 0, Fax: +49 (0)9191 81 212, Courriel: [info@loparex.com](mailto:info@loparex.com), Internet: [www.loparex.com](http://www.loparex.com)

Siège: Forchheim, Allemagne, Tribunal d'Instance de Bamberg HRA n° 11849, N° de TVA internationale DE 282 515 265.

General Partner: Loparex Holding Germany GmbH, Siège: Forchheim, Allemagne, Tribunal d'Instance Bamberg HRB n° 8174.

Gérants: Charmaine Riggins, Troy Randolph, Arie Roest, Rüdiger Schmitz, Hendrik Vohmann

personnel, en équipement, en matières premières ou moyens de transport appropriés ainsi que l'incapacité de s'en procurer; des difficultés d'obtention d'autorisations nécessaires par les autorités ; des mesures officielles; des événements épidémiques ou pandémiques, et la non livraison, des erreurs de livraison ou des retards de la part des fournisseurs). Si notre livraison des marchandises ou notre prestation de services est considérablement entravée ou rendue impossible par de tels événements, et si l'interruption n'est pas seulement temporaire, nous sommes en droit de résilier le contrat. En cas d'interruption temporaire, les délais sont prolongés et les dates de livraison des marchandises ou de prestation des services sont reportées à une date ultérieure correspondant à la durée de l'interruption plus une période de démarrage raisonnable. S'il n'est pas raisonnable pour le client d'accepter la livraison des marchandises ou la prestation des services avec le retard, le client a le droit de résilier le contrat en nous en informant immédiatement par écrit.

#### 8. Retard dans l'acceptation de la livraison

Si le client n'accepte pas la livraison des marchandises comme convenu ou notre livraison est retardée pour des raisons que le client doit justifier, nous sommes autorisés de réclamer un remboursement de l'ensemble des pertes en résultant, notamment des frais de stockage, des itinéraires supplémentaires ou des livraisons partielles. En compensation des frais de stockage, nous pouvons exiger un dédommagement forfaitaire d'un montant de 0,5% du montant de la facture des marchandises à stocker par semaine intégrale dans la limite d'un plafond de 5% du montant de la facture et ce à partir de la date de livraison ou – à défaut de date de livraison – à partir de la date à laquelle le client a été informé que la marchandise était prête à être expédiée. Ces montants sont à régler par le client dans les dix (10) jours suivant l'émission de la facture. Les parties reconnaissent que ce montant est une estimation appropriée des frais de stockage de la livraison retardée et non une pénalité contractuelle pour le client. Nous nous réservons le droit de faire valoir des dommages plus élevés sur justificatif. Nos droits et prétentions légales restent intangibles. Les montants décrits ci-dessus payés par le client sont à imputer sur des dommages et intérêts allant au-delà.

#### 9. Acceptation des livraisons

Le client accepte l'ensemble des commandes au plus tard trois mois après la date de livraison confirmée – à défaut de date de livraison – à partir de la date à laquelle le client est informé que la marchandise est prête à être expédiée et la paie dans ce délai.

#### 10. Enlèvement par le client

Au cas où le client souhaite récupérer la marchandise dans nos locaux, il doit fixer un rendez-vous au plus tard vingt-quatre (24) heures en avance avec nous. Si le client annule ou décale son rendez-vous dans les vingt-quatre (24) heures avant son rendez-vous, il est responsable de tous nos frais et dépenses liés à l'annulation ou au décalage du rendez-vous.

#### 11. Pénalités de retard

Les factures non réglées jusqu'à l'échéance convenue sont majorées de pénalités de retard de 1,5% par mois ou le montant maximum autorisé par la loi, en retenant le montant le plus élevé, sur le solde jusqu'au paiement (« pénalité de retard »). La facturation des pénalités de retard ne fait pas l'objet d'acceptation, de tolérance ou d'autre convention expresse ou tacite de notre part de renoncer au recouvrement des factures impayées ou les reporter d'une autre manière. Le client confirme, reconnaît et approuve qu'il serait plus onéreux d'essayer d'établir le dommage réel résultant pour nous du non-paiement d'un compte individuel et que les frais de 1,5% mensuel susmentionnés constituent un moyen approprié afin de compenser notre dommage minimum lié aux retards de paiement et que ces frais sont ainsi appropriés à notre dommage. Si nous introduisons une procédure en recouvrement, nous sommes autorisés à réclamer nos frais d'avocats appropriés, dépenses et frais en relation avec le recouvrement des montants non payés.

#### 12. Caractéristiques de la marchandise

Toute la marchandise est produite par nous afin de correspondre aux critères suivants : (i) à nos caractéristiques de marchandises applicables pour ce genre de marchandises dans nos pratiques commerciales normales et (ii) aux caractéristiques expressément convenues entre le client et nous (résumant « spécifications »), sous réserves des dispositions de l'alinéa 5 susmentionné.

#### 13. Vérifications par le client

Le client doit vérifier l'ensemble de la marchandise immédiatement après la réception. Tous les droits de quelque nature que ce soit sont exclus sauf si nous recevons, dans les dix (10) jours après la réception des marchandises, une information du non-respect de la garantie mentionnée ci-après (« non-conformité »). En cas de non-conformité qu'un client raisonnable et minutieux n'aurait pas pu constater lors d'une vérification minutieuse (« vice caché »), le client doit nous informer dans les dix (10)

jours ouvrables après la découverte du vice caché. Le seul et unique recours du client en ce qui concerne tout vice-caché est mentionné dans l'alinéa 14.2. L'OMMISSION DE L'INFORMATION D'UNE NON-CONFORMITE DANS LES DIX (10) JOURS APRES LA RECEPTION DE TOUTE SORTE DE MARCHANDISE (OU EN CAS DE VICE CACHE DANS LE SENS SUSMENTIONNE : DECOUVERTE DU VICE CACHE) VAUT ACCEPTATION DE LADITE MARCHANDISE ET LA RENONCIATION A TOUTE PRETENTION DE TOUTE SORTE POUR NON CONFORMITE.

#### 14. Garantie

14.1 Nous ne sommes obligés d'accepter des droits résultant d'une livraison de marchandise défectueuse que si le client(i) a entièrement satisfait à son obligation de vérifier la marchandise et de signaler les défauts conformément au 13 et (ii) et son obligation d'information que la marchandise devrait être utilisée dans une application critique conformément au 19.

14.2 La garantie sur la marchandise pour l'inexistence de défauts de matériel ou de fabrication avec les spécificités conformément à l'alinéa 5 ci-dessus s'élève à six (6) mois à compter de la date d'expédition. Cette garantie s'applique uniquement à des clients d'origine et n'ouvre pas de droits ou d'obligations pour les tiers. Au cas où nous aurions constaté à notre satisfaction que la marchandise a été stockée et utilisée en accord avec nos normes proposées et applicables (si existantes) et que la marchandise n'a pas été endommagée durant le transport, le seul et unique recours du client, en cas de violation de cette garantie, est le remplacement de la marchandise défectueuse ou selon notre choix l'établissement d'un avoir ou le remboursement à hauteur du prix d'achat de la marchandise défectueuse. En aucun cas, nous ne sommes responsables des sommes au-delà du prix d'achat de la marchandise défectueuse. Le client maintiendra la traçabilité de la marchandise transformée afin d'établir que la réclamation est en effet basée sur notre marchandise ; l'absence de traçabilité peut mener à un refus entier ou partiel de la réclamation.

14.3 LA GARANTIE MENTIONNEE EXPRESSEMENT DANS L'ALINEA 14.2 REMPLACE TOUTES AUTRES GARANTIES EXPRESSES OU TACITES, Y COMPRIS NOTAMMENT LES GARANTIES TACITES SUR LA QUALITE MARCHANDE, L'ADEQUATION AVEC UN OBJECTIF ET/OU LA NON-VIOLATION DE DROITS, DE PRATIQUES COMMERCIALES, DE DEROULEMENT DES PRESTATIONS, LES US ET COUTUMES DU COMMERCE OU AUTRE. NOUS REFUSONS EN PARTICULIER TOUTE AUTRE GARANTIE ET EXCLUONS CELLE-CI. Le client est dans l'obligation de vérifier si la marchandise livrée par nos soins est en adéquation avec l'objectif qu'il a fixé.

14.4 LES DROITS QUE LE CLIENT NE FAIT PAS VALOIR DANS LES 12 MOIS APRES LA DATE D'EXPEDITION OU DE PRESTATION SONT ABANDONNES ET EXCLUS.

14.5 Des échantillons, des rouleaux d'essai etc. ainsi que des conseils, l'information et des propositions sur l'utilisation, le traitement et les possibilités d'utilisation de notre marchandise sont à considérer comme indications et ne sont pas obligatoires pour nous sauf si nous avons affirmé le contraire.

#### 15. Limitation de la responsabilité

EN DEPIT D'UNE AUTRE STIPULATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE OU DES PRESCRIPTIONS OBLIGATOIRES DU DROIT APPLICABLE, NOTRE RESPONSABILITE POUR DES DOMMAGES CAUSES PAR NOUS, NOS ORGANES, NOS SOUS-TRAITANTS, NOS COLLABORATEURS OU AUTRES PERSONNES AUXILIERES EST LIMITE COMME SUIVANT: EN AUCUN CAS NOUS NE SOMMES RESPONSABLES ENVERS LE CLIENT POUR DES DOMMAGES FORTUITS, INDIRECTS, SPECIAUX EVENTUELS OU PUNITIFS LIES AUX PRESENTES CGV OU A UNE COMMANDE NOTAMMENT LORSQUE LEDITS DROITS SONT FONDES SUR UNE VIOLATION DE GARANTIE, UNE RUPTURE DU CONTRAT, UN ACTE ILLICITE, UNE RESPONSABILITE SANS FAUTE OU AUTRES FONDEMENTS JURIDIQUES. CETTE EXCLUSION DE RESPONSABILITE EST EGALEMENT APPLICABLE NOTAMMENT A DES PERTES DE BENEFICES ET DES INTERRUPTIONS D'EXPLOITATION QUI SONT A CET EFFET APPRECIEES COMME DES DOMMAGES INDIRECTS, DE LA PERTE D'UTILISATION OU DE LA PERTE DU GOODWILL MEME SI LE CLIENT A INFORME DE LA POSSIBILITE DE TELS DOMMAGES. CETTE EXCLUSION DE RESPONSABILITE EST APPLICABLE MEME SI LES RECOURS REGLES DANS LES CGV N'ATTEIGNENT PAS LEURS OBJECTIFS. PAR AILLEURS, NOTRE RESPONSABILITE POUR TOUT AUTRE DOMMAGE EST DANS TOUS LES CAS LIMITEE AU PRIX D'ACHAT QUE LE CLIENT A PAYE POUR LA MARCHANDISE OU LA PRESTATION SUR LAQUELLE EST BASEE LA RESPONSABILITE. DANS LE CAS OU NOUS OU NOS ORGANES COMETTONS UNE NEGLIGENCE GRAVE AINSI QU'EN CAS DE FAUTE

#### Loparex Germany GmbH & Co. KG

Zweibrueckenstrasse 15-25 · 91301 Forchheim · Allemagne

Tél: +49 (0)9191 81 0, Fax: +49 (0)9191 81 212, Courriel: [info@loparex.com](mailto:info@loparex.com), Internet: [www.loparex.com](http://www.loparex.com)

Siège: Forchheim, Allemagne, Tribunal d'Instance de Bamberg HRA n° 11849, N° de TVA internationale DE 282 515 265.

General Partner: Loparex Holding Germany GmbH, Siège: Forchheim, Allemagne, Tribunal d'Instance Bamberg HRB n° 8174.

Gérants: Charmaine Riggins, Troy Randolph, Arie Roest, Rüdiger Schmitz, Hendrik Vohmann

INTENTIONNELLE, LES RESTRICTIONS DE RESPONSABILITE NE SONT PAS APPLICABLES.

**16. Retard et annulation**

Des commandes acceptées par nos services ne peuvent pas être annulées ou modifiées sans notre accord écrit et à des conditions qui nous dédommagent de nos pertes. Notamment mais pas exclusivement, le client prend en charge l'ensemble des frais pour l'ensemble des travaux en cours, des stocks, des travaux préparatoires et matières premières qui ont été spécialement achetées pour la marchandise. Le client est responsable de tous les frais non remboursables qui nous sont engendrés dans le cadre d'une telle annulation ou modification et qui seront par conséquent facturés au client.

**17. Droits des tiers, Violation de Brevet, Droits d'auteur**

17.1 Sauf convention contraire, il incombe au client de vérifier si les marchandises que nous fabriquons conformément à la commande passée violent les droits des tiers. Le client reconnaît en particulier que certaines utilisations ou applications des marchandises peuvent être protégées par des brevets et/ou par d'autres droits de protection et que l'utilisation des inventions protégées par ces brevets, entre autres en République fédérale d'Allemagne et dans d'autres pays, peut exiger le consentement du titulaire du brevet. Le client est tenu de nous indemniser dans le sens d'un droit de dédommagement contre toutes les réclamations de tiers fondées sur la violation de dispositions légales ou de droits de tiers qui ont leur origine dans les dispositions de la commande et/ou des utilisations ou applications illicites des marchandises par le client. Nous n'assumons aucune responsabilité pour les dommages résultant de ces violations.

17.2 Sauf convention contraire expresse, nous nous réservons tous les droits d'auteur et/ou tous les autres droits de propriété intellectuelle sur les marchandises que nous avons développées/fabriquées (par exemple, les échantillons, rouleaux d'échantillons, spécifications, modèles, dessins, etc.).

**18. Matériel livré par le client**

Au cas où le client mettrait à disposition des designs, des labels ou autres instructions pour la fabrication de la marchandise (résumant „matériel livré par le client“), le client a la responsabilité de vérifier que la marchandise fabriquée par nous, sur la base du matériel livré par le client, ne viole pas des droits de la propriété intellectuelle des tiers. Le client nous garantit de toutes revendications, créances, assignations, frais, obligations, pertes et dommages de toute sorte (frais d'avocat inclus) et de toute défense, qui résulteraient de revendications de tiers au motif que la marchandise fabriquée par l'utilisation de la marchandise livrée par le client violerait les droits de propriété intellectuelle de tiers.

**19 Applications critiques**

La marchandise qui fait l'objet des applications critiques dénommées ci-après (ci-après les „applications critiques“), nécessite des précautions particulières par rapport à la production technique, le contrôle de qualité, la traçabilité et le cadre réglementaire. C'est la raison pour laquelle les marchandises ne sont pas destinées à la fabrication des produits pour ou destinés à l'utilisation dans les applications critiques sauf s'il a été expressément convenu dans un contrat séparé avec le client. Au cas où le client prévoit l'utilisation des marchandises dans une application critique, il est dans l'obligation de nous en informer au préalable.

Les applications critiques sont les suivantes :

- Produits médicaux et/ou les applications pharmaceutiques
- Construction d'automobiles et/ou de véhicules ;
- Construction aéronautique et spatiale ;
- Pales de rotor pour les éoliennes ; et
- Les domaines du militaire, du spatial et de défense.

En cas d'utilisation de marchandise dans des applications critiques, les stipulations suivantes sont applicables, annulent et remplacent toute autre stipulation contraire dans les présentes CGV: (i) NOUS LIVRONS LA MARCHANDISE „COMME VU“ ET EXCLUONS TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS NOTAMMENT LES GARANTIES TACITES DE LA QUALITE MARCHANDE, L'ADEQUATION D'UN CERTAIN OBJECTIF ET/OU LA NON-VIOLATION DE DROITS, DES USAGES COMMERCIAUX, DES US ET COUTUMES COMMERCIAUX OU ASSIMILES; et (ii) le client nous garantira de toutes revendications, créances, assignations, frais, obligations, pertes et dommages de toute sorte (frais d'avocat inclus) et de défense, qui résulteraient de revendications de tiers pour décès, dommages corporels ou matériels à cause de la marchandise.

**20. Durabilité**

Sauf accord écrit contraire, la durabilité de la marchandise s'élève à six (6) mois à compter de la date de fabrication. La "durabilité" désigne la période pendant laquelle la marchandise peut être stockée et travaillée

sans altération de sa fonctionnalité conforme aux spécifications convenues à condition que la marchandise soit stockée conformément à nos règles de stockage.

**21. Règles de stockage et de conversion**

Le client s'engage à respecter les règles de stockage et de conversion figurant dans les fiches techniques qui, si cela n'est pas déjà fait, sont remis sur demande. Nous ne sommes pas responsables des dommages résultant du non-respect desdites règles.

**22. Supports d'impression - outillage**

Ceux-ci restent notre propriété sans restriction, même si le client a contribué à leurs coûts de manière concrète. Sauf accord contraire dans un contrat séparé, l'obligation de les conserver prend fin 6 mois après la livraison de la dernière commande fabriquée avec eux.

**23. Nullité partielle**

Si une quelconque stipulation du présent contrat ou une quelconque stipulation qui sera rajoutée ultérieurement au présent contrat est ou devient entièrement ou partiellement caduque, cela n'a aucune répercussion sur la validité des autres stipulations et la stipulation caduque est à remplacer par une clause de substitution qui s'approche le plus possible en ce qui concerne la pertinence et l'efficacité de la clause d'origine.

**24. Condition de livraison, transfert des risques**

Les conditions de livraison sont interprétées en accord avec les Incoterms actuels. Si le moment du transfert des risques n'est pas spécifié précisément dans le présent contrat, le risque de perte aléatoire et de détérioration aléatoire des marchandises est transféré au moment où les marchandises sont remises à la société de transport, au transporteur ou à un autre tiers choisi pour le transport. La livraison est considérée comme effectuée quand le client omet d'accepter la livraison malgré une information correcte.

**25. Cession**

Toute cession, totale ou partielle, de la convention entre les parties ou des droits en résultant, sans notre accord écrit préalable, est caduque.

**26. Pas de renonciation**

L'omission de notre part d'insister sur le strict respect des conditions du présent contrat ou le non-exercice des droits ou des recours prévus par le présent contrat ou par la loi ou l'information en bonne et due forme du client en cas de violation ou l'acceptation de paiements pour la marchandise mentionnée dans le présent document ne vaut pas une renonciation de notre droit à un respect strict des présentes conditions ou nos droits ou recours ; une omission antérieure dans le cadre de la présente convention ne vaut pas une renonciation d'une des présentes conditions ci-mentionnées.

**27 Droit applicable et lieu de juridiction**

27.1 Le présent contrat et la relation commerciale entre les parties est soumise au droit suisse sans tenir compte des règles de conflit de lois. La Convention sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) ne s'applique pas.

27.2 Tous différends découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci seront tranchés définitivement suivant le Règlement d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale par un ou plusieurs arbitres nommés conformément à ce Règlement. Le lieu de la procédure d'arbitrage est Zurich, Suisse. La procédure d'arbitrage se déroulera en langue anglaise.

**28. Pas de relations de donneur d'ordre – preneur d'ordre**

Rien dans les présentes CGV ne fonde à être interprété qu'une relation donneur d'ordre – preneur d'ordre est entamée et le client n'a pas le droit de nous engager juridiquement d'une quelconque façon.

**29. Pas de services sur place**

Rien dans les présentes CGV ne nécessite ou ne peut être interprété que nous ou un de nos représentants sommes obligés de fournir des prestations sur place de quelque nature que ce soit en relation avec la vente de la marchandise ou autre.

**Version: Juillet 2023**

**Loparex Germany GmbH & Co. KG**

Zweibrueckenstrasse 15-25 · 91301 Forchheim · Allemagne

Tél: +49 (0)9191 81 0, Fax: +49 (0)9191 81 212, Courriel: [info@loparex.com](mailto:info@loparex.com), Internet: [www.loparex.com](http://www.loparex.com)

Siège: Forchheim, Allemagne, Tribunal d'Instance de Bamberg HRA n° 11849, N° de TVA internationale DE 282 515 265.

General Partner: Loparex Holding Germany GmbH, Siège : Forchheim, Allemagne, Tribunal d'Instance Bamberg HRB n° 8174.

Gérants: Charmaine Riggins, Troy Randolph, Arie Roest, Rüdiger Schmitz, Hendrik Vohmann

## Information sur le traitement des données conformément à l'article 13 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Ci-après, nous vous informons du traitement des données personnelles vis-à-vis des partenaires contractuels, des partenaires contractuels potentiels et d'autres personnes. Les données personnelles sont toutes les données pouvant permettre d'identifier une personne physique comme par ex. nom, adresse, adresses de courriel, données de paiement, marchandise/prestations commandées.

1. Conformément à l'article 4 n° 7 RGPD est responsable la société Loparex Germany GmbH & Co. KG, représentée par les gérants de la société Loparex Holding Germany GmbH, [info@loparex.com](mailto:info@loparex.com).
2. Nous collectons, enregistrons et transmettons le cas échéant si nécessaire des données à caractère personnel des partenaires contractuels et des partenaires contractuels potentiels afin de fournir des prestations contractuelles. Il s'agit des indications que vous nous avez données dans le cadre de la relation commerciale ou de l'établissement de cette dernière. La collecte, l'enregistrement et la transmission se font dans l'objectif de l'établissement ou l'exécution du contrat et sur la base de l'article 6 alinéa 1 p. 1 lit. b. RGPD. Une non-communication desdites données peut avoir pour conséquence la non-conclusion du contrat.
3. Si vous n'êtes pas ou ne devenez pas notre partenaire contractuel et nous sommes entrés en contact pour un autre motif ou en tant qu'interlocuteur pour une autre entreprise, nous traitons vos données personnelles afin de traiter votre demande ou de communiquer, grâce à votre aide, avec l'entreprise pour laquelle vous travaillez. Cela se fait sur la base de l'article 6 alinéa 1 page 1 lit. f RGPD. Ce traitement de données est dans notre intérêt légitime pour répondre aux demandes de renseignements, communiquer avec des partenaires commerciaux (potentiels) et assurer le bon fonctionnement de l'entreprise.
4. Si un traitement de données nécessite un consentement conformément à l'art. 6 al. 1 page 1 lit. a, art. 7 RGPD nous vous le demanderons séparément. Conformément à l'art. 7 al. 3 RGPD, ledit consentement donné une fois librement peut à tout moment être révoqué sans pour autant affecter la légitimité du traitement en raison du consentement jusqu'à la rétractation.
5. Nous ne communiquons vos données personnelles à des tiers que s'il existe une autorisation légale conformément à l'art. 6 al. 1 RGPD. Les destinataires peuvent également être des autorités ou des organismes publics ainsi que d'autres entreprises de notre groupe de sociétés.
- 5.1 Si les destinataires sont situés dans des pays hors de l'Espace économique européen ("pays tiers"), dans lesquels le même niveau de protection des données que dans l'Espace économique européen ne peut pas être garanti, nous veillons à ce que ces transferts n'aient lieu que conformément aux dispositions spéciales des art. 44 et suivants. RGPD.
- 5.2 En partie, nous avons recours à des prestataires externes ayant leur siège dans l'Union européenne afin de traiter vos données. Nous avons choisi lesdits prestataires minutieusement, ils sont tenus à nos instructions. Nous les contrôlons régulièrement. Lesdits prestataires ne transmettront pas ces données à des tiers mais les effaceront après l'exécution du contrat et l'expiration de la durée légale d'enregistrement sauf s'il existe un consentement pour un enregistrement au-delà.
6. Les données personnelles ne sont enregistrées que pour la durée nécessaire de la réalisation de l'objectif. Les obligations légales de conservation, notamment celles du code du commerce ou du code fiscal, ne sont pas concernées.
7. Nous prenons des mesures techniques actuelles pour la garantie de la protection des données. Ces mesures sont adaptées au fur et à mesure aux avancées techniques.
8. Chaque personne concernée a le droit à tout moment de nous demander des renseignements sur les données à caractère personnel que nous avons enregistrées (art. 15 RGPD). Cela concerne également les destinataires ou les catégories de destinataires auxquels les données sont transmises et l'objectif de l'enregistrement. De plus, il existe le droit d'exiger, conformément à l'art. 16 RGPD, la modification et/ou, conformément à l'art. 17 RGPD, l'effacement et/ou, conformément à l'art. 18 RGPD, la restriction du traitement. En outre, une transmission des données peut être exigée à tout moment, conformément à l'article 20 RGPD.
9. Toute demande d'information, les droits des personnes concernées, demandes de renseignement, rétractations ou oppositions en ce qui concerne le traitement des données sont à envoyer par courrier à notre délégué à la protection des données à l'adresse mentionnée ci-dessus („à l'attention du délégué à la protection des données") ou par courriel à [dataprotection@loparex.com](mailto:dataprotection@loparex.com).
10. Il existe la possibilité de se plaindre en matière de protection des données auprès de l'autorité de contrôle compétente.

### Loparex Germany GmbH & Co. KG

Zweibrueckenstrasse 15-25 · 91301 Forchheim · Allemagne

Tél: +49 (0)9191 81 0, Fax: +49 (0)9191 81 212, Courriel: [info@loparex.com](mailto:info@loparex.com), Internet: [www.loparex.com](http://www.loparex.com)

Siège: Forchheim, Allemagne, Tribunal d'Instance de Bamberg HRA n° 11849, N° de TVA internationale DE 282 515 265.

General Partner: Loparex Holding Germany GmbH, Siège : Forchheim, Allemagne, Tribunal d'Instance Bamberg HRB n° 8174.

Gérants: Charmaine Riggins, Troy Randolph, Arie Roest, Rüdiger Schmitz, Hendrik Vohmann